

NANTES, le 29 juillet 2011

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
580 SE/SS

Madame, Monsieur le Délégué Syndical,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées pour la réunion des **Délégués du Personnel du 22 juillet 2011**.

**374 - Prises de médicaments :**

Que se passe-t-il lorsque le médecin traitant prescrit des médicaments incompatibles avec la conduite et qu'il ne délivre pas d'arrêt de travail ? Sachant que la personne à qui cela arrive informe la maîtrise à sa prise de service. La CFTC vous demande si le collègue est mis en congé ? Ou bien il reste non roulant dans son dépôt ?

**Les médecins connaissent les contre indications de chaque médicament et sont informés du métier de leur patient. Il est donc de la responsabilité du médecin de mettre ou non l'agent en arrêt et de lui donner un médicament compatible.**

**L'employeur n'a aucun droit de regard sur ces éléments qui relèvent de la vie privée.**

**375 - Note de service « chiens a bord de véhicule TAN » :**

La note de service de 1998 relative aux chiens empruntant les transports en commun est toujours active. La CFTC vous demande suite à la recrudescence des S.D.F accompagnés de chiens cet été, l'application stricte de cette note. Une campagne de sensibilisation à bord des véhicules serait la bienvenue.

**Nous allons demander à la Direction commerciale de lancer une sensibilisation sur ce sujet.**

**376 - Rentrée septembre 2011 de l'U.T.R :**

Comme le début de service des agents et chefs de missions commencera à 4h15 et que les tramways ne sont pas en exploitation avant cette heure, que peut mettre en œuvre la direction pour l'acheminement de ces agents ? Auront-ils la permission de stationner gratuitement aux emplacements prévus pour les agents « de nuit » ? Si oui mettre en place un accord avec la municipalité. Les agents peuvent prendre leur service à Dalby et être acheminés à Commerce par le 1<sup>er</sup> tramway qui va à François Mitterrand en HLP ? Ou encore laisser un véhicule MPA stationné à Dalby pour rejoindre Commerce ? La CFTC vous demande de trouver une solution pérenne.

**La prise de service prévue est 4h30 à commerce. Il y a toujours la possibilité de prendre le premier tramway en exploitation en sortie de Dalby (4h07 Dalby – 4h15 commerce).**

**377 - Espace mobilité à Commerce :**

La CFTC vous demande de trouver une solution rapide à la vente des blocs conducteurs. En effet nous sommes à la vue de « tous ». Par ailleurs les conducteurs de tan air possédant des caisses importantes effectuent l'achat de blocs sans aucune confidentialité. Nous réitérons notre demande d'installer des distributeurs de blocs dans les dépôts avec acceptation des pièces, billets et CB. La solution de s'approvisionner dans les D.A.T ne permet pas l'utilisation des billets. Devons-nous refuser dès lors les billets des clients ?

**Nous étudions la possibilité de changer le guichet auquel seront servis les conducteurs.**

### **378 - Modifications d'horaires des services :**

La CFTC vous demande la possibilité lorsqu'il y a des modifications d'horaires liées aux travaux ou tout autre événement de l'afficher dans la salle de prise de services ; et non dans le couloir en face de l'attaché de gestion. Plusieurs collègues ayant eu la surprise de constater leur service modifié sans avoir été averti au préalable.

**Le local de prise de service est déjà bien investi entre les panneaux de notes de service générales, celles sur les lignes, les panneaux syndicaux et autres.**

**Il ne reste plus de place pour accrocher un panneau supplémentaire sans obstruer une vitre ou une fenêtre. Aussi nous ne rajouterons pas de panneau supplémentaire.**

**Le panneau gestion a été installé dans le couloir au rez-de-chaussée en face du RCS et du Responsable Gestion et, toutes les informations relatives aux services y sont affichées.**

**De plus, la page d'entête des services modifiés, reprenant les dates de mise en application et la lettre utilisée, est affichée en salle de prise de service sur un panneau d'information : nous regardons la lisibilité de cette information.**

### **379 - Vidéos tramway :**

Des changements de vidéos extérieures plus performantes ont été effectués sur des rames « bombardier » à Dalby. La CFTC vous demande si cela va être fait sur les autres dépôts ? Et quand ?

**Les changements de rétrovision sont prévus sur les 23 tramways Bombardier de première génération car la qualité de l'image rendue est médiocre, et les écrans sont obsolètes. Pour le moment 8 véhicules sont faits, les 15 derniers seront réalisés dans les mois qui viennent.**

### **380 - Chef de mission « contrôle » :**

La CFTC vous demande si l'augmentation des effectifs entraînera un appel à candidature CDM contrôle ?

**L'augmentation prévue des effectifs est en prévention et non en contrôle.**

**2 CDM seront recrutés à cet effet et un appel à candidature sera alors diffusé.**

**D'autre part, les CDM sont affectés soit au contrôle soit à la prévention.**

### **381 - Rappel code de la route :**

Il semblerait qu'au début de cette période de travaux qui va être longue ; que certains régulateurs conseillent de prendre la voie de gauche pour éviter des zones de chantiers. Une des raisons serait qu'il n'y a pas assez d'équipes « réseau » afin de faciliter le passage des bus dans ces endroits accidentogènes. La CFTC vous demande de remédier à ces procédés qui obligent le conducteur à effectuer des fautes de conduite.

**Les équipes réseau ne sont pas, normalement, habilitées à faire la circulation.**

### **382 - Cours des 50 otages:**

La CFTC s'étonne que le parcours des lignes empruntant le cours des 50 otages ait été maintenu dans les 2 sens ? Ceci provoquant le stress des conducteurs ainsi qu'un engorgement de la circulation. Ces travaux étant connus de longue date, la CFTC vous demande pourquoi la mise en place de déviations n'a pas été prise ?

**Il n'a pas été mis en place de déviation pour les bus sur cet axe puisqu'il était prévu, à l'origine, d'y interdire la circulation automobile dans les deux sens pendant les travaux et de n'autoriser l'accès qu'aux bus, véhicules de livraisons et véhicules d'urgence. Le mécontentement général soulevé par cette mesure, et relayé par la presse, a amené le cabinet du Maire, trois jours avant le début des travaux, à décider du rétablissement total de la circulation générale. Cette situation a provoqué des retards considérables et des situations de blocage dès le lundi 27 juin au matin, ce qui a contraint le PCC à dévier les lignes une partie de la matinée. Face à ce constat et sous la pression de la SEMITAN, il a finalement été décidé de revenir au plan de circulation initialement prévu. En tout état de cause, la SEMITAN considère que, dans le cadre de la mise en œuvre d'un service public de qualité, le maintien de la circulation automobile au détriment de celle des bus n'est pas un bon message à faire passer. D'autre part, sous la demande intensive et réitérée de la SEMITAN, la police municipale est davantage présente, nous restons vigilant quand à cette présence effective.**

### **383 - Priorité tramway :**

Lors d'une formation J.T.T, l'animateur a signalé aux stagiaires que les tramways n'avaient pas plus la priorité sur la voie publique que les autres véhicules y compris les piétons. Depuis cette remarque, nous avons constaté que sous les panneaux indiquant la traversée d'un tramway, l'annotation « priorité aux tramways » a disparue. Celle-ci ayant été remplacé par « rouge clignotant, arrêt absolu ». Excepté à l'arrêt « les couets » sur la ligne 3 (oubli ?). Faut-il en déduire que sur de très nombreux axes nous allons devoir laisser passer les voitures ? ex : Trocardière, espace Diderot, Santos Dumont, René Cassin etc .... Que lorsqu'un TR ou la signalisation est au noir appliquer la priorité à droite ? Ainsi que respecter la priorité aux piétons hors des passages ? dans les zones telles le cours des 50 otages ?

**Le décret 2008-754 du 30/07/08 (article R412-6 du CR) introduit, dans le code de la route en milieu urbain, le principe de prudence du plus fort vis à vis du plus vulnérable, définit « la zone de rencontre » et précise les règles relatives à la zone 30.**

**Le décret 2010-1390 du 12/11/10 précise le principe de prudence pour la sécurité des piétons. De fait, la déclinaison du principe de prudence amène les formateurs à nuancer, voire à relativiser la notion de priorité du tramway dans les "zones de rencontre".**

**Pour ce qui est d'un TR ou de la signalisation au noir, le respect des règles de passage s'applique actuellement comme l'indique le paragraphe 2.1 du Chapitre 2 des Consignes Générales d'Exploitation du Tramway.**

**Dans le cadre du programme de sécurisation des giratoires, la mention "feux rouges clignotant, arrêt absolu" est ajouté sur les giratoires traités. Par contre, il n'y a pas de campagne systématique d'ajout de panneau.**

### **384 - L'entreprise dans l'entreprise:**

La CFTC a du mal à comprendre le fonctionnement de l'U.T.R. Pendant que des personnes se voient refuser une 6<sup>ème</sup> année en prévention d'autres l'obtiennent en contrôle. La règle doit être applicable à tous ou étendue à tous. Cela est l'un des aspects qui avait conduit aux changements de ses dirigeants, hors aujourd'hui nous repartons dans les mêmes travers. Tous changements des règles doivent être soumis aux organisations syndicales.

**La 6<sup>ème</sup> année des ACIC est une demande syndicale qui a donné lieu à un accord. Celle-ci est acceptée uniquement en cas d'accord des 2 parties. Dans le PV de fin de négociation suite à un préavis de grève, ce point a été confirmé pour les ACIC pour conserver les effectifs.**

**En septembre toutes les règles seront remises à plat avec une réflexion sur l'application stricte de la 5<sup>ème</sup> année à partir de 2012.**

### **385 - Suivis « conduite »**

La CFTC se pose la question de la pertinence des suivis « conduite » 3 à 4 fois l'année. Avec l'accidentologie et la gestion des réclamations certains conducteurs voient leur hiérarchie tous les mois.

Ceux-ci prennent du retard et certains suivis sont « bâclés ». Nous sommes passés d'une visite de courtoisie aléatoire (pour certains conducteurs plusieurs années) à 4 fois par an pour les plus chanceux. La CFTC pense que 2 suivis par an avec un minimum de 1 obligatoire serait plus adapté à la charge de travail des RDL.

**Notre volonté est que le RDL connaisse et rencontre régulièrement ses conducteurs.**

**De plus, cela répond aux organisations syndicales qui souhaitent que les conducteurs voient plus régulièrement leur responsable et qui relevaient que les agents de maîtrise n'étaient pas assez présents sur le terrain.**

### **386 - BRT ligne 1 :**

La CFDT demande pourquoi les relèves BRT sont à Haluchère alors que la navette est à Beaujoire ?

**Beaujoire n'est pas un point de coupure.**

**Quand une ligne passe par un point de coupure, les relèves se font à ce lieu. Cela permet aussi de regrouper les relèves de plusieurs lignes dans un même lieu pour une meilleure gestion opérationnelle et pour éviter les pauses dans des lieux non aménagés.**

### **387 - BRT ligne 1 :**

La CFDT vous demande si vous confirmez, la vente occasionnelle de tickets dans les BRT. ? De plus, confirmez-vous la montée des clients par toutes les portes ?

**La note de service explique que la montée se fait par toutes les portes, sauf la nuit et que la vente de titre est occasionnelle.**

### **388 - Aubettes affichage et nettoyage :**

Comment faire l'arrêt en bus quand les entreprises de nettoyage ou d'affichage sont là avec leur véhicule sur les zébras? La CFDT souhaite un rappel aux consignes de stationnement.

**Il faut signaler immédiatement toute difficulté afin que nous puissions envisager une intervention, et/ou un recours auprès des entreprises concernées.**

### **389 - Elagage ligne 59:**

La CFDT vous demande de faire le nécessaire auprès de NM afin de couper la végétation qui déborde au niveau du passage du pont de Chézine sur les deux cotés.

**Nous allons le demander au pôle concerné.**

### **390 - La TAN fait dans le "green" en utilisant de la billetterie renouvelable. Les fraudeurs vous remercient :**

Démonstration...

**Nous sommes informés ...**

### **391- Informations déviations, suite travaux pour les lignes chronobus :**

La CFDT renouvelle sa demande d'informations sur les déviations, à tous les services de la Semitan, en contact avec la clientèle pour éviter les remises en cause de notre professionnalisme.

**La demande a été transmise à Nantes métropole par le service études générales pour être systématiquement en copie des courriers « information de quartier » adressés aux riverains.**

### **392 - Ligne 78 et gare de Thouaré :**

Les usagers du matin de la ligne 78 se plaignent des horaires car le bus arrive à la gare de Thouaré 1 mn avant le départ du train vers Nantes (voire, quand le train part...). Pourrait-on faire en sorte que les correspondances soient assurées ?

**Ces remarques sont légitimes. Pour la rentrée de septembre, les correspondances pour les deux premiers départs de train en Gare de Thouaré sont assurées normalement (respectivement 5 et 7 minutes de correspondance entre le bus et le train). Pour le départ de 8h06, cette connexion est en revanche beaucoup plus contrainte (une minute). Nous nous engageons, dans la mesure du possible à travailler sur l'amélioration de la qualité de cette correspondance pour la rentrée 2012, tout en sachant que les horaires SNCF sont susceptibles d'être modifiés deux fois par an (les horaires SNCF sont revus en décembre avec plus de fréquence).**

### **393 - Nouvelle vitre anti-agression :**

La CFDT demande que la vitre soit biseautée (car trop coupante) et que sa fixation soit revue (vibrations). Nous redemandons l'installation de vitres amovibles et que cela soit débattu en CHSCT.

**Nous sommes toujours au stade de l'étude.**

**Notre correspondant de la DRIRE passera voir cet équipement sur le bus fin juillet. Il sera alors en mesure de nous informer sur les règles de sécurité à respecter (montage, type de vitrage,etc.).**

**Après son passage, nous serons en mesure de chiffrer le coût que pourrait représenter ce montage et modifier l'élément sur le portillon pour qu'il soit démontable.**

**Toutefois, auparavant nous ferons une nouvelle proposition de protection amovible, qui sera soumise au CHSCT avant tout déploiement. Evidemment si nous faisons quelque chose : nous ferons quelque chose qui ne vibrera pas !**

**Pour information, le bus n°461 a été mis en exploitation sur une ligne de St.Herblain avant que ce kit "anti-agression" ne soit déposé.**

**Il n'a roulé que quelques heures le lundi matin 11/07/2011, mais est ce que la question ne proviendrait pas de ce "loupé" ?**

### **394 - Espace mobilité :**

La CFDT vous demande pourquoi il n'y a pas de guichet anti agression (type SNCF) . Quelle est la procédure pour que les conducteurs achètent des blocs de tickets? Comment procéder pour ne pas montrer aux passants qu'on possède beaucoup de liquide (Navette aéroport).

**Les guichets ont été conçus par un cabinet spécialisé (JLO Conseil) en relation avec le cabinet d'architecte LEBORGNE selon les normes. Ce projet a été approuvé par un bureau de contrôle et a fait l'objet d'une présentation en CHSCT et CE.**

**395 - Ligne 80 du dimanche :**

La CFDT vous demande de changer le numéro sur l'arrêt rue de la Garenne au niveau du garage IVECO. Cet arrêt est resté en 90.

**L'indice de ligne sera remplacé sur les deux points d'arrêts.**

**396 - Conducteurs de nuit :**

Les conducteurs de nuit demandent à intégrer la prévention les jours de non affectation, afin de rester sur le même créneau horaire, ils sont les mieux placés pour accomplir cette mission.

La CFDT vous demande de prendre en compte leurs compétences.

**Les agents de la prévention exercent un vrai métier avec de vraies compétences, l'exercer une fois toutes les 10 semaines par un conducteur de nuit n'a pas de sens.**

**397 - Accès au planning :**

La CFDT vous demande encore et encore l'accès au planning des collègues.

Le lien social de l'entreprise est entravé depuis cette nouvelle installation.

**Nous avons déjà répondu à cette question. Le coût de réalisation de cette option est trop élevé, notre approche de développement sera plus proche d'un intranet avec mail individuel, type réseau social.**

**398 - Roulement 46 SH service BS 221 :**

Deux vacations de 56 en jours jaunes, longue journée de travail de 7h43 et temps de conduite de 7h02 pendant les travaux. La CFDT vous demande une nouvelle fois la consultation des services jaunes en commission, afin de ne plus refaire ce type de service, les conducteurs et conductrices s'épuisent.

**Les services « jaunes » de septembre 2011 étaient consultables lors de la dernière commission.**

**Quand les services sont modifiés suite à des travaux, l'information est transmise à l'affiche des conducteurs et des organisations syndicales (10 jours à l'avance).**

**399 - Coupure non effectué :**

La CFDT vous demande de rappeler la règle sur la coupure obligatoire pour les VUS

Nombreux sont ceux, notamment pendant les travaux qui ne peuvent avoir le temps obligatoire avant de reprendre la 2<sup>ème</sup> vacation. Cette situation représente un danger.

Que se passera-t'il, si un où une collègue avait un accident en 2<sup>ème</sup> partie de journée ?

**Les services sont construits avec une coupure minimum de 35 minutes. En cas de retard, si la coupure devient inférieure à 30 minutes, soit le conducteur est relevé au début de sa deuxième vacation, soit en accord avec l'agent, celle-ci se transforme en une pause et est intégrée dans le temps de travail.**

**Il doit y avoir au minimum 20 minutes de pause pour 6 heures de travail.**

**400 - Salle CE à SHX :**

Suite à notre demande précédente, la CFDT vous demande quand sera installé le panneau d'affichage dans la salle du comité d'entreprise du dépôt de SH.

**Nous faisons le nécessaire dans les meilleurs délais.**

**401-ESPACE MOBILITE COMMERCE**

L'espace transport appelé désormais « espace mobilité » a ouvert ses portes. Les conducteurs peuvent donc se réapprovisionner en bloc auprès des conseillers commerciaux, en suivant un magnifique circuit théoriquement adapté à la nouvelle configuration. Du coup les conducteurs se retrouvent avec leur caisse exposée devant les clients qui viennent de se taper un parcours d'attente long et ennuyeux. Ces clients ne comprennent pas toujours que les conducteurs leur passent devant. Cette situation risque de provoquer des conflits qui auraient pu être évités si vous aviez prévu un local fermé pour les conducteurs. De plus, nous vous rappelons qu'il nous est interdit de procéder de cette façon à Pirmil...

D'autre part, les agents commerciaux indiquent qu'ils leur est difficile de servir convenablement un conducteur Tan Air car celui-ci s'isole à l'intérieur de l'espace et les agents ne le voient pas tout le

temps. Nombreux sont ceux qui ont patientés plus de 10 minutes avant d'être servis. La CGT s'interroge sur l'utilité du guichet n°5.

La CGT vous demande de faire rapidement le nécessaire pour mettre un local pour les conducteurs.

**CF question 377**

#### **402- ESPACE MOBILITE COMMERCE**

Il est régulier de voir seulement deux agents en caisse le soir sur une amplitude horaire de 14h30 à 19h30. La CGT vous demande d'organiser les services différemment pour avoir au minimum trois agents afin de pouvoir donner la possibilité aux agents d'avoir un temps de pause (toilette ...).

**Les effectifs nécessaires actuellement sont au nombre de 2 agents. Une pause est toujours possible.**

#### **403 - SERVICE CONSOMMATEUR**

Par manque de moyen humain et afin de pallier les amplitudes horaires du service consommateur, de nombreux agents se voient changer de façon régulière leurs roulements de service et parfois sans explication. La CGT vous demande de respecter les roulements de service des agents mis en place ou bien au plus proche de leurs services d'origine. (ex : PIC 1 (6h20/14h20) passe à PIC 2 (11h15/19h30) et à la découverte de l'agent le vendredi pour le lundi suivant !!!)

**Ce problème sera traité à la rentrée avec le responsable de service.**

#### **404- KIV BEAUSEJOUR**

La CGT vous demande suite à la fermeture indigne de Beauséjour comment va se gérer le réapprovisionnement des conducteurs. Autorisez-vous les conducteurs à refuser la vente de titre quand les usagers voudront payer par billet et à ne pas répondre à toutes les demandes d'information clientèle vu le temps de battement au terminus ?

**Non, nous n'autorisons pas le refus de vendre de la part de nos conducteurs.**

#### **405- TOILETTES MORLIERE**

La CGT vous demande d'autoriser l'accès aux toilettes du local vidéo, vu l'insalubrité des toilettes publiques du parking d'Orvault Morlière.

**L'accès au PSV est soumis à autorisation, il n'est donc pas possible d'accéder aux sanitaires du PSV.**

**Les sanitaires du parking à l'entrée du parking sont propres et ont été repeints. Nous allons regarder pour que ces sanitaires soient réservés aux agents de la SEMITAN.**

#### **406- BRT**

Est-il normal qu'un BRT (bus N°228) soit sorti en exploitation sans extincteur le 7 juillet ?

**Non ce n'est pas normal, mais il n'y a eu aucun signalement sur la feuille de route...**

#### **407- TRAVAUX COURS 50 OTAGES**

La police municipale n'est pas toujours présente, ce qui permet aux VL de passer sans respecter les règles de passages. De plus, les piétons traversent n'importe comment au niveau des travaux. L'insertion au niveau de la préfecture en direction de Commerce est très compliquée compte tenu des véhicules présents dans l'autre sens.

La CGT vous demande de revoir le plan de circulation des bus pour sécuriser nos conditions de travail.

**cf question 382**

#### **408-SECTEUR BRETECHE**

Ce lieu est constamment encombré par des voitures stationnées sur le trottoir, ce qui rend impossible le croisement des bus. La CGT vous demande de faire le nécessaire pour régler cette situation qui a trop duré !

**il y a eu une erreur sur l'arrêté municipal qui ne précisait pas cette rue. Dès que l'arrêté sera modifié, les verbalisations pourront être faites.**

#### **409- MALADIE PENDANT LES VACANCES**

La CGT souhaite savoir pourquoi on décompte les congés d'un salarié qui tombe malade pendant ses congés annuels ?

**Parce que c'est la loi !**

#### **410- PORTE DE LAVAGE-SABLAGE TRAMWAY A TRENTEMOULT ET DALBY**

En fin de service nuit, lorsque les portes d'accès tramway sont en pannes et que le PCC vous demande de les fermer manuellement, si cela n'est pas possible ou pas correctement fais, lors intrusion ou dégradation (tags) par des personnes extérieures qui peut être tenu responsable ? L'éclairage est-il coupé par une programmation, car les fosses ne sont pas très éloignées des portes ? (risque de chute)

**L'éclairage est coupé par le système automatique.**

**La responsabilité engagée ne sera pas celle de l'agent.**

#### **411- ARRÊTS STADE LECOINTRE**

Les deux arrêts du stade Lecointre sont envahis par des véhicules lors des manifestations sportives. De plus ce stade accueille de nombreuses manifestations pour personnes handicapées et non voyantes, il nous est impossible de desservir les arrêts correctement. La CGT vous demande de voir avec les services concernés pour régler ce problème récurrent.

**Nous attendons la finalisation des travaux dans ce secteur.**

#### **412- ARRÊTS FOCH LIGNE 21/23.**

Durant la période de travaux, la CGT vous demande que l'arrêt Foch vers centre-ville des lignes 21 et 23 se fasse à l'arrêt des 22. En effet, pour accéder dans la station, on est obligé de se déporter sur la voie de gauche et cela est dangereux.

**L'arrêt des lignes 21/23 ne peut se faire à l'arrêt de la ligne 22.**

**Les tests ont été effectués avec un bus articulé et il n'y avait pas de problème. De même, il n'y a pas eu de remontée jusqu'à maintenant et actuellement les bus qui circulent sont des standards.**

#### **413- LIGNE 36**

Une seul voiture sur cette ligne en période été (alors que la ligne 37 a 2 voitures), ce n'est pas acceptable ni pour les usagers ni pour les conducteurs. 40 mn de fréquence on se fout du monde ! La CGT vous pris d'améliorer cette situation très rapidement. Cette année encore, vous n'avez consulte personne. La CGT vous réclame pour l'année prochaine dans le cadre de la commission de service la présentation des services été.

**La fréquence par ligne est étudiée avec les Etudes Générales en fonction d'un budget kilométrique global, alloué par Nantes Métropole.**

**Les temps de parcours sont observés attentivement pour évaluer les problèmes.**

**La définition de l'offre n'entre pas dans le cadre des commissions services.**

#### **414- TEMPS DE PARCOURS, TEMPS DE BATTEMENT**

Comme tous les ans en été, pas de cadeaux sur nos conditions de travail ! Des temps de parcours calculés comme des HLP et les temps de battement oubliés ! Vous nous dites dans les instances DP ou CE comprendre ce problème réel et être tout à fait tolérant sur ce sujet, Mais sur le terrain il en est tout autrement ! La CGT vous demande de faire passer l'information très clairement auprès des agents de maîtrise et responsable de dépôt. METTRE LA PRESSION n'est pas une solution acceptable.

**Compte tenu de l'importance des travaux et de la circulation cet été, il est difficile d'évaluer au plus juste les temps de parcours.**

#### **415- LIGNE 24**

La déviation de cette ligne par la rue Viviani met les conducteurs dans une situation périlleuse. Le croisement de véhicule est impossible. Cette rue n'est pas adaptée pour la circulation des bus (Rappel de l'interdiction en HLP). La CGT vous demande de revoir la déviation.

**Le parcours est rétabli depuis le 20 juillet par la rue Bertin.**

#### **416- RAPPATRIEMENT BUS EN PANNE**

Est-il normal de faire rentrer à Trentemoult un bus signalant une température excessive (110°C) avec le chauffage à fond en période d'été (...), par le perif (pont de cheviré) avec une vitesse limité à 25 KM/H ? La CGT vous demande de respecter la procédure habituelle.

**En cas de température excessive, il est fréquent de demander la mise en route du chauffage, qui permet de faire baisser la température suffisamment pour rentrer en sécurité au terminus ou au garage. Par contre, il est vrai que lorsqu'un bus est limité à 25 kms/h, il n'est pas recommandé de le faire rentrer par le périphérique.**

**Dans le cas cité : quand le régulateur a demandé au conducteur de rentrer par le périphérique, il ne savait pas que le véhicule ne pouvait pas rouler plus vite : problème de communication !**

#### **417- SIGNALISATION BUSWAY**

Est-il normal de trouver sous les R24 deux signalisations différentes : Cédez le passage sur certains, et arrêt absolu sur d'autres ?

**C'est normal, tout dépend de la configuration du rond point et de la position des R24 (soit en barrage, soit en entrée).**

**Le bandeau arrêt absolu devrait être positionnée sous les R24 afin de rappeler l'obligation d'arrêt au rouge clignotant.**

**Concernant les panonceaux sous les R24 : dans le cadre du programme de sécurisation des giratoires, la mention "feux rouges clignotant, arrêt absolu" est ajoutée sur les giratoires traités. Par contre, il n'y a pas de campagne systématique d'ajout de panonceau.**

#### **418- VEHICULES DE LA VILLE DE NANTES**

Ces véhicules sont-ils exempts du code de la route ? (stationnement sur les arrêts de bus, feux de traversée TW & BUSWAY grillés, circulation sur les voies de bus...) La CGT vous demande de leur communiquer un rappel à l'ordre !

**Nous ferons une remontée d'information.**

#### **419- DIFFERENCE D'EQUIPEMENT ENTRE LES DEPOTS**

Comment se fait-il que certains dépôts soient équipés de portails & portes électriques alors qu'à Trememoult, nous sommes encore à l'âge de pierre (porte d'entrée de la salle de prise de service bloquée avec une pierre, serrures à clés...)

**Oui , Trememoult n'est plus tout neuf !!!**

#### **420- TEMPS D'ACHEMINEMENT SERVICES MODIFIES + AAP**

1 -Est-il vrai que le temps d'acheminement des services modifiés n'est plus payé ?

2 –A la rentrée de septembre, pour le service AAP commençant à 4h30, la consigne de l'UTR est de garer son véhicule à Dalby et de prendre le tram à 4h18 pour embaucher à 4H30 à Commerce (prise de service). La CGT vous demande de prendre en compte ce temps d'acheminement, comme pour les ACIC en extra-matin ou en nuit.

**Il n'y a pas d'acheminement car la prise et la fin de service sont à commerce. Les règles n'ont pas changé, mais dans les cas extrêmes, il nous arrive de prendre des décisions exceptionnelles.**

#### **421- CARTE PASS-NANTES**

Quelle est cette nouvelle carte. Comment se fait-il que nous ne soyons pas au courant ?

**Le Pass Nantes n'est pas un titre nouveau (cf. NS du 03/04/09 qui évoquait le tarif réduit et le changement de visuel du titre)**

**Pour rappel, il s'agit d'un produit touristique commercialisé par l'Office de Tourisme (ainsi que par l'aéroport, les parkings NGE, le Muséum d'Histoire Naturelle, le camping et les auberges de jeunesse de Nantes) qui offre l'accès gratuit à une trentaine de sites touristiques et activités de loisirs de l'agglomération nantaise.**

**Avec ce Pass, matérialisé par une carte nominative sans photo, il est possible d'utiliser gratuitement le réseau Tan (hors navette aéroport) pendant 24h, 48h ou 72h.**

#### **422 - ACHEMINEMENT CONDUCTEURS**

L'histoire se répète. Rien de prévu pour l'embauche et la débauche des conducteurs sur Bouffay/commerce. Ce problème avait déjà été signalé lors des DP de mai 2011 (question 274). Vous n'avez pas retenu la leçon.

Et si une navette est mise en place, le conducteur de celle-ci ne doit pas être considéré comme disponible comme cela est arrivé dernièrement.

De plus, il faut reconnaître les contraintes imposées par les travaux et l'itinéraire du B.R.T. qui ne passe pas à Dalby, et octroyer ainsi du temps suffisant d'acheminement pour les services concernés : minimum 30 minutes pour les V.U. et 1 heure pour les services en 2 fois.

**Les services sont conformes à nos règles de construction. On intègre un acheminement pour les »VU « quand un service termine à un lieu différent de son lieu de début. Commerce est un**

lieu de coupure, de prise et de fin de service. Une navette a été mise en place pour permettre la desserte de Commerce en l'absence de BRT.

#### **423 - LISTE TELEPHONIQUE**

Cette liste n'est plus à jour. Ex : Mr Baud, Mr Kerrand, Mr Bassière, etc. Nous vous demandons de nous faire parvenir une liste récente

**La dernière mise à jour de la liste téléphonique téléchargeable sur Résonance date de 5 juillet dernier et intègre les modifications précisées dans la question.**

#### **424 - RESONNANCE**

Existe-t-il un moyen pour savoir si la feuille est validée ou non définitivement ?

**Un agent sait que son service est validé quand dans « mon planning » sur Résonance, celui-ci est souligné et les horaires accessibles. En cas de demande de congé, tant que la demande est en statut « demandé » la feuille n'est pas définitivement validée. Un deuxième accès est possible dans « mon espace » « mon service validé ». Ce deuxième accès peut être à jour plus tard que le premier car il est accessible seulement quand toutes les UP sont validées.**

#### **425 - PENIBILITES TRAVAUX**

La direction sera-t-elle reconnaître les difficultés rencontrées par les conducteurs durant les travaux d'été en leur allouant une prime conséquente ?

**Ce n'est pas une question du ressort des DP.**

#### **426 - NAVETTES BELE**

Pourquoi la navette du Bêle ne fait que 3 tours au lieu de 4 en service d'été ?

D'autre part, la navette de 5h55 manque en semaine, mais est en activité le samedi, nous vous demandons de rétablir celle-ci également en semaine

**Nous allons regarder.**

#### **427 - LIGNE 12**

A Colinière, il n'y a ni plan, ni horaires. Nous vous demandons de rétablir cette situation.

Au bout la rue Clemenceau vers Colinière, il y a un arrêt provisoire, mais les voitures continuent à se garer devant, cela nous oblige à nous déporter pour la montée et la descente des voyageurs, et nous espérons que l'on n'aura jamais de fauteuils roulants...

**Des horaires ont été remis en place mercredi 20/07/2011 mais ils sont régulièrement vandalisés.**

**Le traçage d'un zébra devant l'arrêt provisoire de la rue Clemenceau avait été demandé et n'a pas été réalisé. Nous avons relancé les services de Nantes Métropole pour que cela soit fait le plus rapidement possible.**

#### **428 - RESONNANCE**

Nous vous demandons de mettre à jour les notes de service concernant les travaux d'été. En effet, il y a bien ces notes....mais de l'année dernière, cela porte à confusion !

Pourquoi ne pas mettre toutes les déviations et notes de service sur ce site ?

**Les notes de services auxquelles vous faites référence sont des notes archivées dans le site intranet.**

**Une nouvelle rubrique intitulée "info trafic" sera lancée à la rentrée et permettra de consulter l'ensemble des notes d'exploitation concernant les déviations. Un moteur de recherche spécifique permettra également d'effectuer un tri par date / ligne / UP.**

**Nous prévoyons une phase de "marche à blanc" qui offrira la possibilité à chacun de découvrir cette nouvelle rubrique et de faire part de son avis.**

#### **429 - WC COMMERCE**

L'abattant des toilettes femmes est cassé, nous vous demandons son changement

**Nous faisons le nécessaire pour que cette lunette soit changée au plus vite.**

#### **430 - KIV COMMERCE**

Les conducteurs sont choqués qu'ils soient obligés de sortir leur caisse devant les autres usagers.

Ce n'était pas la peine de sortir autant d'argent pour un tel résultat ! Nous vous demandons de trouver une solution afin de régler ce problème au plus vite. Sans oublier les conducteurs TAN AIR et leur caisse beaucoup plus conséquente

## Question 377

### **431 - QUESTION 366 : REGULATEURS EN BERNE**

Comment se fait-il que les TW ne sortent pas puisqu'il n'y a pas de régulateurs, mais que les bus sortent malgré ce manquement. Où est la sécurité dans ces cas-là ?

Nous vous demandons que l'agent de maîtrise vérifie qu'il y a bien un régulateur au PCC, avant la sortie des bus également.

Le lundi 30, l'inspecteur de permanence était injoignable : le téléphone n'était pas branché !

**Le RDL du PCR était au PCC, il a pu faire sortir les bus mais pas les tramways car il n'est pas habilité « énergie ». Il n'y avait donc aucun problème de sécurité.**

### **432 - KIV PIRMIL**

Le vendredi 3 juin, ce KIV était fermé, sans même prévenir les conducteurs, qui par conséquent n'ont pas pu acheter de tickets. Nous vous demandons un meilleur suivi de tous ces services, ou alors que la direction ne s'étonne pas que les conducteurs roulent sans tickets !

**Nous allons regarder.**

### **433 - COURS DES 50 OTAGES**

Il ne suffit pas de mettre le Cours des 50 Otages sur une seule voie, il faudrait aussi faire respecter un peu plus les panneaux d'interdiction pour les véhicules, ce Cours est une vraie passoire ! Ce qui provoque énervements et autres beaucoup plus graves comme l'agression du 9 juillet, encore un traumatisé de plus !

**SE FAIRE AGRESSER, INSULTER NE FAIT PAS PARTIE DU METIER DE CONDUCTEURS**

Nous vous demandons de mettre les moyens nécessaires, afin que l'on puisse rouler NORMALEMENT.

**CF382 police**

### **434 - TEMPS PARCOURS ETE**

Et comme d'habitude, les temps de parcours sont infaisables, on ne sait même plus comment le dire à la Direction, tous les ans c'est pareil. Est-ce que celle-ci a le sentiment de respecter ses conducteurs ?

Nous avons déjà assez de problèmes pour gérer les déviations, nul besoin de nous en rajouter une couche non ?

**Compte tenu de l'importance des travaux et de la circulation cet été, il a été difficile d'évaluer les temps de parcours.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Délégué Syndical, l'expression de nos meilleures salutations.

Sylvie DENIS  
Directeur des Ressources Humaines

**Prochaine réunion : 16 septembre 2011**